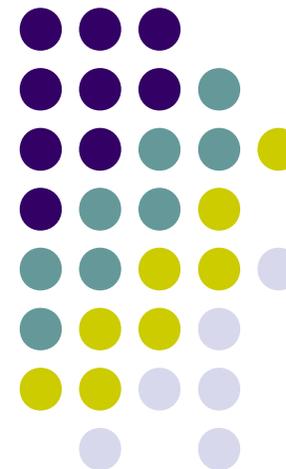


La mesure du télétravail dans les enquêtes sur le travail

Thomas Coutrot

CNIS, Commission Territoires, 7/12/2016



DARES

L'Enquête permanente sur les conditions de vie (1999-2002)



- panel rotatif, échantillon renouvelé par moitié chaque année
- module d'octobre: 5 500 ménages, 2 500 salariés occupés répondent sur leurs conditions de travail
- « empilage » de cinq enquêtes successives: 2 500 enquêtés en 1999, 1 250 entrants en 2000, 2001, 2002 et 2003
- échantillon de 8 500 salariés interrogés entre 1999 et 2003

L'Enquête permanente sur les conditions de vie (1999-2002)



Salariés	utilisateurs	de l'informatique (5 h ou + hebdo)
Travaillent <i>toujours ou souvent</i> à leur domicile	Travaillent toujours ou presque sur le même lieu	Télétravailleurs fixes à domicile (1%)
Travaillent <i>peu ou jamais</i> à leur domicile	Ont plusieurs lieux de travail différents	Télétravailleurs alternants à domicile (1%)
	Ont plusieurs lieux de travail différents	Télétravailleurs nomades (5%)

Source : T. Coutrot, « Le télétravail en France: 2% le pratiquent à domicile, 5% de façon nomade », Premières Synthèses Dares n°51-3, décembre 2004

L'enquête conditions de travail



Enquête auprès de tous les actifs occupés
+ les établissements des salariés interrogés (en 2013)

Questionnement comparable sur la durée :

- Interroger sur le travail réel et non le travail prescrit
- Subjectivité assumée mais « encadrée »
- Questions universelles autant que possibles
- Décrire tous les aspects du travail

Dispositif d'enquête :

- On interroge tous les actifs occupés en face-à-face
- En 2013, les établissements employeurs + un échantillon témoin, par voie postale: 14 000 établissements au total
- 18 000 actifs en 2005, 34 000 en 2013, 28 000 en 2016

L'enquête conditions de travail 2005



21 Exercez-vous votre activité professionnelle hors des locaux de votre entreprise ?

- 1 – toujours
- 2 – souvent
- 3 – parfois
- 4 – jamais

Si items 1, 2 ou 3 renseignés

Est-ce principalement parce que ... ? *(une seule réponse possible)*

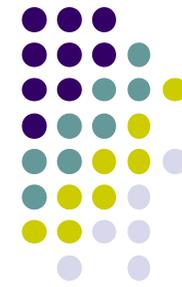
- 1 - vous travaillez à votre domicile
- 2 - vous êtes chargé de transports ou de livraisons
- 3 - vous êtes en mission, vous travaillez sur un chantier, ou vous intervenez chez des clients
- 9 - autre raison

L'enquête conditions de travail 2005



Salariés	utilisateurs de l'informatique (5 h ou + hebdo)	
Travaillent <i>toujours ou souvent</i> à leur domicile		Télétravailleurs à domicile (1%)
Travaillent <i>toujours ou souvent</i> hors des locaux de leur entreprise		Télétravailleurs nomades (6%)

L'enquête conditions de travail 2013



Où passez-vous la plus grande partie de votre temps de travail ?

1. Dans l'établissement qui vous emploie (y compris salariés payés par le siège de l'entreprise ou une direction centrale...)
2. Dans différents établissements de l'entreprise / l'administration qui vous emploie (ex : formateur qui travaille dans les différents établissements d'une entreprise...)
3. Dans un établissement où vous êtes envoyé par votre employeur (ex : intérimaire, prestataire de services...)
4. Dans différentes entreprises clientes de votre employeur (ex : réparateur d'ascenseurs...)
5. En déplacement (ex : hôtesse de l'air, VRP, chauffeur routier, conducteur...)
6. Chez un ou plusieurs particuliers
7. A votre domicile (ex : assistante maternelle, traducteur)
8. Sur un ou plusieurs chantiers
9. Autre situation

L'enquête conditions de travail 2013



Salariés	utilisateurs de l'informatique (5 h ou + hebdo)	OU connectés au système informatique de leur entreprise
Travaillent <i>pour la plus grande partie de leur temps de travail</i> à leur domicile ('7')		Télétravailleurs à domicile (1%)
Travaillent <i>pour la plus grande partie de leur temps de travail</i> dans un autre lieu que chez leur employeur ('3','4','5','6','8','9')		Télétravailleurs nomades (7%)

Entre 2013 et 2016 : stabilité apparente

(résultats provisoires, ne pas citer)



Où passez vous la plus grande partie de votre temps de travail ?	2013	2016*
Dans l'établissement qui vous emploie	72%	74%
Dans différents établissements de l'entreprise	3%	4%
Chez un client de votre entreprise	7%	5%
En déplacement	5%	5%
Sur un ou des chantiers	5%	4%
Chez des particuliers	4%	4%
A votre domicile	3%	3%
Autres	1%	1%

* Résultats provisoires: enquête CT-RPS 2016, échantillon principal, non pondéré

Les « autres » lieux de travail : de quoi parlent les salariés ?



- « autres »: 250 libellés en clair en 2013, 190 en 2016
- « cabine de péage », « camion éboueur », « au commissariat et sur le terrain », « dans des cimetières », « parc à huîtres », « se déplace énormément »...
- 0 mention de télétravail en 2013, 1 mention en 2016
- aucune mention de « plate forme » ou « tiers lieu »

L'enquête conditions de travail 2013: le volet employeurs



- Télétravail : « travail effectué à distance, pendant les horaires habituels de travail en se connectant au système informatique de l'établissement »
- « quel est approximativement le nombre de salariés concernés par le télétravail ? »
- 7% des établissements le pratiquent (secteur marchand)
- Au total **2%** des salariés sont concernés

Les petits établissements: moins souvent utilisateurs mais plus intensément



	% d'établissements utilisateurs	% de salariés en télétravail chez les utilisateurs	% de salariés en télétravail parmi l'ensemble des étab.
1-19 salariés	6%	33%	3%
20-49 salariés	13%	12%	2%
50-249 salariés	16%	10%	2%
250 et plus	24%	6%	2%
Ensemble	7%	30%	2%

Source: enquête CT 2013, volet employeurs, secteur marchand et associatif

L'enquête SUMER 2016-2017



- « **Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels** » réalisée par la Dares, l'inspection médicale du travail (DGT) et la DGAFP
- Décrit les expositions professionnelles des salariés du secteur privé et des agents des trois versants de la fonction publique par métier, secteur d'activité, ...
- Suit ces expositions au fil du temps (depuis **1994**)
- Repose sur l'expertise des médecins du travail enquêteurs (2 400 en 2010)

L'enquête SUMER 2016-2017 : une question nouvelle aux salariés sur le télétravail



118 Pratiquez-vous le télétravail ?

- 1. Quelques jours ou demi-journées par mois
- 2. 1 jour/semaine
- 3. 2 jours/semaine
- 4. 3 jours ou plus par semaine
- 5. Jamais

- Guide de collecte: « Le **télétravail** désigne ‘toute forme d’organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l’employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l’information et de la communication dans le cadre d’un contrat de travail ou d’un avenant à celui-ci ’ ». (Loi du 22 mars 2012)
- Résultats disponibles début 2018

L'enquête **REPONSE 2017**



- « **Relations Professionnelles et Négociations d'entreprise** » réalisée par la Dares
- Décrit les usages en matière de relations professionnelles au plus près des salariés et des directions d'établissements, et leurs évolutions récentes.
- Analyse les liens entre présence de représentants des salariés, pratiques de négociations collectives, gestion du personnel, et performances économiques...
- Suit ces relations au fil du temps (tous les 6 ans depuis **1993**)
- 3 volets : représentants de direction d'établissement ; représentants du personnel de ces mêmes établissements ; salariés

L'enquête REPONSE 2017: de nouvelles questions sur le télétravail dans les volets **représentants de la direction** et **salariés**



[S] 5.12a. Dans votre **établissement**, certains cadres exercent-ils en situation de télétravail ?

RAPPEL DEFINITION : Le télétravail permet au salarié de travailler hors des locaux de l'entreprise (à son domicile, dans un télécentre, ou de manière nomade), en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

1 Oui 2 Non

[S] 5.12b. Dans votre **établissement**, certains salariés non-cadres exercent-ils en situation de télétravail ?

1 Oui 2 Non

L'enquête REPONSE 2017: de nouvelles questions sur le télétravail



5.12c. Dans votre **établissement**, les modalités du télétravail sont établies à partir ...

1.d'un accord collectif d'établissement, d'entreprise, d'UES ou de groupe

2.d'un accord collectif de branche

3.sans accord collectif, uniquement au niveau individuel

Questionnaire « salariés »

10d. Exercez-vous tout ou partie de votre activité en télétravail ?

Désigne le fait de travailler régulièrement à distance de façon organisée, un ou plusieurs jours par semaine, et non de ramener du travail à domicile.

1.Oui 2.Non 3. Ne sait pas

Résultats disponibles début 2018